



Municipalité de Trois-Rives

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe, QUE :

La municipalité de Trois-Rives demande des soumissions pour la réalisation de la réfection de voirie et de pavage sur le Chemin des Sables sur une longueur d'environ 810 mètres linéaires. Les travaux faisant l'objet du contrat sont détaillés à l'article «Objet du contrat » des « CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES ».

DOCUMENTS DE SOUMISSION : Les documents complets à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en consultant le site Web, www.seao.ca en stipulant le numéro de référence « MTR-005 » et en payant les coûts prévus.

GARANTIE DE SOUMISSION : Une garantie de soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la Municipalité de Trois-Rives, devra accompagner la soumission. Toute soumission devra être valable pour une période de **cent vingt 120 jours**, suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

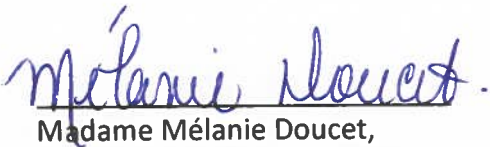
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ : Seules les personnes, sociétés et compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables au propriétaire, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction sont admises à soumissionner.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : Les soumissions devront être placées dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de la Directrice générale intérimaire de la municipalité de Trois-Rives, Madame Mélanie Doucet. Les soumissions seront reçues jusqu'à **11h, le 30 juin 2025**, au bureau de la municipalité situé au 258, Chemin Saint-Joseph, MTR-005, GOX 2C0. Elles seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit à 11h 05.

La municipalité de Trois-Rives n'accepte aucune offre expédiée par télécopieur, toute offre ainsi transmise sera automatiquement rejetée.

La municipalité de Trois-Rives ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les soumissionnaires. Dans tous les cas, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation.

DONNÉ à Trois-Rives, ce neuvième jour de juin deux-mille-vingt-cinq.



Madame Mélanie Doucet,
Directrice générale intérimaire et
Greffière-trésorière adjointe
Municipalité de Trois-Rives